



COMMUNIQUE DE PRESSE

Bilan du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

4 novembre 2021

Communauté Territoriale sud Luberon

Le 4 novembre dernier, le conseil communautaire de COTELUB a réalisé le bilan du SCOT Sud Luberon approuvé le 23 novembre 2015. Ce bilan a mis en lumière l'obsolescence de ce document de planification. Du fait essentiellement d'un changement de périmètre. En effet, le SCOT de 2015 portait sur 21 communes et 2 intercommunalités, mais suite à la dissolution de la Communauté de communes des Portes de Luberon en 2017, le périmètre du SCOT a été réduit aux 16 communes de COTELUB. Les évolutions législatives majeures et notamment l'ordonnance du 17 juin 2020 visent à modifier le contenu des SCoT et plus récemment la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021, ainsi que l'approbation de nouveaux documents-cadre comme le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) ; ils ont rendu le SCOT actuel non conforme aux textes règlementaires. Enfin les grands objectifs définis en 2015 ne sont plus en cohérence avec les nouvelles dynamiques socio-économiques du territoire.

Ce constat a conduit les élus à voter à l'unanimité des suffrages exprimés la prescription de la révision du SCOT et les objectifs poursuivis dans le cadre de cette procédure.

Mais c'est quoi un SCOT ? Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) est un document stratégique de planification qui fixe les orientations fondamentales de l'organisation de l'espace.

Les orientations du projet de territoire seront le fil conducteur de la révision du SCoT qui en déclinera ses objectifs. En conséquence, les objectifs poursuivis par le Schéma de Cohérence Territoriale Sud Luberon seront les suivants :

1. Préserver des services de proximité de qualité et notamment en matière de logement
2. Renforcer l'attractivité économique et touristique de terroir
3. Définir une stratégie d'aménagement équilibrée et respectueuse de l'environnement
4. Réaliser une transition écologique volontaire et innovante

Les modalités de concertation définies durant l'élaboration du SCoT

Les objectifs :

- Permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet de révision du SCoT et d'y apporter sa contribution
- Sensibiliser la population aux enjeux du territoire et à sa mise en valeur
- Favoriser le partage, l'appropriation et les échanges autour du projet par l'ensemble des acteurs

Les modalités d'information et de participation du public seront :

- la mise à disposition du public des dossiers présentant l'état d'avancement de la démarche SCoT sur le site Internet **cotelub.fr**
- la mise en place d'une messagerie : **scot@cotelub.fr** permettant au public de faire part de ses observations
- un registre sera mis à disposition du public au siège de Cotelub aux jours et heures ouvrables habituels
- l'organisation de réunions publiques pour présenter les étapes clés de la procédure projet de SCOT
- l'actualisation régulière des informations sur les avancées de l'élaboration du SCoT sur le site internet Cotelub, et relayé sur le site internet des communes.

COTELUB sera accompagnée dans cette démarche par l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV)

Contact :

Urbanisme : 04 86 78 00 34

Plus d'infos : www.cotelub.fr

